

# CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MINGAN MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES

**PROCÈS-VERBAL** de la session régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le seizième du mois de décembre de l'an deux mille quatorze à seize heures trente (16-12-2014 à 16 h 30) au 106 rue Napoléon, bureau 400 à Sept-Îles, salle du Conseil de la MRC de Sept-Rivières

PRÉSENTS les conseillers de comté :

Madame Violaine Doyle, préfet et mairesse de la ville de Port-Cartier Madame Carole Chevarie, conseillère, ville de Port-Cartier Monsieur Gilles Fournier, conseiller, ville de Port-Cartier Monsieur Réjean Porlier, préfet suppléant et maire de la ville de Sept-Îles Monsieur Denis Miousse, conseiller, ville de Sept-Îles

#### **OUVERTURE DE LA SESSION**

La préfet, madame Violaine Doyle, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la session régulière à 16 h 30.

#### 2014-12-179

## Adoption de l'ordre du jour de la session régulière du mardi 16 décembre 2014

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant et maire de la ville de Sept-Îles monsieur Réjean Porlier,

#### ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la session régulière du mardi 16 décembre 2014 tel que présenté et en laissant l'item « Affaires nouvelles » ouvert."

#### 2014-12-180

## Adoption du procès-verbal de la session spéciale budget MRC du mercredi 26 novembre 2014

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

#### ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la session spéciale budget MRC mercredi du 26 novembre 2014 tel que présenté."

Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement de la MRC de Sept-Rivières au 12 décembre 2014

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Gilles Fournier,

#### ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières approuve la liste des comptes à payer de la MRC de Sept-Rivières au 12 décembre 2014, de 292 169.15 \$". (Voir annexe « A »)

Je soussigné Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisant pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

Alain Lapierre, secrétaire trésorier

#### 2014-12-182

Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement du TNO Lac-Walker au 12 décembre 2014

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Carole Chevarie,

#### ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières approuve la liste des comptes à payer de la municipalité TNO Lac-Walker au 12 décembre 2014, de 18 433.06 \$". (Voir annexe « B »)

Je soussigné Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la municipalité TNO Lac-Walker dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

Alain Lapierré, secrétaire trésorier

# Adoption du calendrier des séances publiques du conseil de la MRC de Sept-Rivières pour l'année 2015

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune de ces séances, en vertu des articles 148 et les suivants du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE le calendrier des séances publiques de la MRC de Sept-Rivières doit également comporter une séance spéciale pour l'adoption des prévisions budgétaires de la municipalité locale du TNO Lac-Walker.

IL EST PROPOSÉ par le préfet suppléant et maire de la ville de Sept-Îles monsieur Réjean Porlier,

#### ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le calendrier des séances publiques du Conseil de la MRC de Sept-Rivières pour l'année 2015, tel que joint en annexe;

QU'un avis public exposant le contenu du calendrier des séances publiques du Conseil de la MRC de Sept-Rivières pour l'année 2015 soit donné;

QUE toute séance ordinaire dont le jour ou l'heure de début n'est pas celui que prévoit le calendrier fasse l'objet d'un avis public." (Voir annexe « C »)

#### 2014-12-184

#### Octroi d'une aide financière pour le Salon du livre de la Côte-Nord

ATTENDU QUE la tenue du la 31e édition du Salon du livre de la Côte-Nord aura lieu du 23 au 26 avril 2015;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a été sollicitée par le Salon du livre de la Côte-Nord et qu'elle convient d'une contribution de 500 \$ à titre de partenaire de catégorie « Partenaire livre Bronze ».

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Carole Chevarie,

#### ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières confirme une participation de 500 \$ au Salon du livre de la Côte-Nord;

QUE les sommes soient prises à même le poste "promotion et publicités."

## Embauche pour pourvoir au poste contractuel agent de développement économique et agent de suivi

ATTENDU QUE le 5 novembre dernier, le gouvernement du Québec signait avec les représentants des municipalités une nouvelle entente sur la gouvernance régionale et un pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015;

ATTENDU QUE cette nouvelle gouvernance régionale vise notamment le renforcement des compétences des municipalités régionales de compté en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

#### ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières procède à l'embauche de monsieur Luc Morency pour pourvoir au poste contractuel agent de développement économique et agent de suivi;

QUE la date d'entrée en poste soit le 5 janvier 2015;

QUE la MRC de Sept-Rivières consent à monsieur Luc Morency le salaire et les avantages sociaux en vertu de la Politique administrative des ressources humaines de la MRC de Sept-Rivières;

QUE la MRC de Sept-Rivières confirme la mise en application de la Politique salariale en attribuant la classe 2, échelon 8 à monsieur Luc Morency;

QUE le directeur général soit autorisé à signer le contrat d'embauche."

#### 2014-12-186

## Autorisation de signature d'une prolongation d'entente avec INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI-UTENAM

ATTENDU QUE le protocole d'entente intervenu en 2008 concernant la fourniture de services pour la cueillette et le transport des matières résiduelles et recyclables de la MRC pour le secteur exclusif du Lac Daigle situé dans le TNO Lac Walker vient à échéance le 31 décembre 2014;

ATTENDU QU'il est nécessaire de prolonger ladite entente pour une période de six mois afin d'attendre la conclusion des négociations entre le conseil de bande et la ville de Sept-Îles.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Gilles Fournier

#### ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC autorise le préfet et le directeur général de la MRC à signer une prolongation de l'entente 2008-05-111 entre ITUM et la MRC pour une période de 6 mois."

## Autorisation de signature d'une entente avec le Centre local de développement (CLD)

ATTENDU QUE le 5 novembre dernier, le gouvernement du Québec signait avec les représentants des municipalités une nouvelle entente sur la gouvernance régionale et un pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015;

ATTENDU QUE cette nouvelle gouvernance régionale répond aux demandes exprimées par l'ensemble des municipalités. Elle vise notamment le renforcement des compétences des municipalités régionales de comté (MRC) en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat en mettant à leur disposition des leviers d'action supplémentaires;

ATTENDU QUE le projet de loi présentant les dispositions législatives nécessaires à la mise en œuvre de cette nouvelle gouvernance a été déposé à l'Assemblée nationale le 26 novembre 2014;

ATTENDU QUE le projet de loi prévoit notamment la suppression de l'obligation, pour les MRC, de confier l'exercice de leur compétence en matière de développement économique local à des centres locaux de développement;

ATTENDU QUE d'ici l'adoption de la Loi, l'entente de gestion conclue entre le Ministère et la MRC sera reconduite et devra nécessairement être appliquée avec les adaptations que le contexte requiert;

ATTENDU QUE le financement gouvernemental passera de 482 230 \$ à 194 932 \$ pour 2015;

ATTENDU LA résolution de la MRC du 26 novembre 2014, portant le numéro 2014-11-171, ainsi que la correspondance du 27 novembre adressée à monsieur Norbert Nadeau, président du CLD indiquant l'orientation future de la MRC concernant l'avenir de la structure actuelle du CLD;

ATTENDU QUE la date d'adoption de la Loi n'est pas connue;

ATTENDU QUE l'entente conclue entre le CLD et la MRC vient à échéance le 31 décembre 2014, et qu'il devient nécessaire de conclure une entente d'ici l'adoption de la Loi;

ATTENDU QUE 'en vertu de l'article 90 de la Loi sur le MDEIE, une municipalité régionale de comté peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat sur son territoire, dont notamment l'offre de l'ensemble des services de première ligne aux entreprises, l'élaboration d'un plan d'action local pour l'économie et l'emploi et sa mise en œuvre et l'élaboration d'une stratégie en matière de développement de l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat de l'économie sociale et peut agir en tant qu'organisme consultatif auprès du centre local d'emploi de son territoire;

ATTENDU QUE 'en vertu de l'article 91 de la Loi sur le MDEIE, une municipalité régionale de comté confie à un organisme qu'elle constitue, en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chapitre C-38) sous l'appellation centre local de développement (ci-après CLD) ou à un organisme existant qu'elle désigne à ce titre, les mandats décrits à l'article 90.

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant et maire de la ville de Sept-Îles monsieur Réjean Porlier

#### ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise madame Violaine Doyle, préfet, à signer l'Entente de gestion 2015 à intervenir entre la MRC de Sept-Rivières et le centre local de développement."

Adoption du règlement No 02-2014 - Modification au règlement N $^{\circ}$  03-2013 - Modalités d'affectation et d'utilisation des droits

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières adoptait le règlement N° 08-2008 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques des territoires non organisés du Lac-Walker et de la Rivière-Nipissis lors de la session régulière du Conseil du 16 décembre 2008;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières adoptait le règlement N° 03-2013 concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques lors de la session régulière du Conseil du 18 juin 2013;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement N° 03-2013 afin d'y apporter une précision quant aux modalités d'affectation et d'utilisation des droits pour les territoires non organisés;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue 23 octobre 2014 afin de modifier le règlement N° 03-2013.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le règlement N° 02-2014."

#### **AVIS DE MOTION**

Modification au règlement N° 03-2013 concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques - Précision quant aux exclusions des droits payables

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère de comté madame Carole Chevarie, que lors d'une séance ultérieure du Conseil de la MRC de Sept-Rivières, sera présenté pour adoption, le règlement Modification au règlement N° 03-2013 concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques - Précision quant aux exclusions des droits payables.

Copie du règlement est remis avec le présent avis et une demande de dispense de lecture dudit règlement est faite lors de son adoption.

## Prolongation du contrat de l'analyse de la qualité de l'eau potable du Centre communautaire du Lac Daigle

ATTENDU QU'il est obligatoire que le prélèvement et l'analyse des échantillons de l'eau potable du Centre communautaire du Lac Daigle soient effectués par une personne compétente en la matière, conformément au règlement sur la qualité de l'eau potable;

ATTENDU QUE la firme Environex a accepté de prolonger jusqu'au 30 avril 2015 son contrat pour le prélèvement et l'analyse d'échantillons de l'eau potable du Centre communautaire du Lac Daigle;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Gilles Fournier,

#### ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières prolonge jusqu'au 30 avril 2015 le contrat avec la firme Environex pour le prélèvement et l'analyse d'échantillons de l'eau potable du Centre communautaire du Lac Daigle."

#### 2014-12-190

## Autorisation de signature d'une entente avec « Programme service de cadets de la SQ »

ATTENDU QUE le programme service de cadets de la SQ, s'adresse aux étudiants en technique policière. Lequel consiste à collaborer avec des policiers pour des activités de surveillance, de prévention, de relations communautaires, de promotion de la Sûreté et de rencontres d'échange avec des partenaires pour la période estivale;

ATTENDU QUE le poste MRC de Sept-Rivières a l'opportunité d'avoir deux (2) cadets pour la saison estivale 2015;

ATTENDU QUE le coût de ce projet est évalué à 20 000 \$ et partagé à parts égales avec la SQ.

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant et maire de la ville de Sept-Îles monsieur Réjean Porlier,

#### ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

"QUE la MRC de Sept-Rivières dépose une demande officielle dans le cadre du programme cadets de la Sureté du Québec pour deux (2) étudiants en technique policière qui seront affectés à l'ensemble de la MRC;

QUE la MRC de Sept-Rivières accepte de contribuer financièrement à ce programme pour un montant de dix mille dollars (10 000 \$);

QUE les sommes nécessaires soient prises dans le poste budgétaire « projets spéciaux »;

QUE madame Violaine Doyle, préfet, soit autorisée à signer le protocole à intervenir."

#### 2014-12-191 Lo

#### Levée de la session

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

"QUE la session régulière du 16 décembre 2014 soit levée à 16 h 39."

Violaine Doyle

Préfet

Alain Lapierre

Directeur général et secrétaire trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec.

Violaine Doyle

Préfet

# **ANNEXE A**

### LISTE DES COMPTES À PAYER

## MRC DE SEPT-RIVIÈRES AU 12 DÉCEMBRE 2014

PLACEMENTS NORD-CÔTIERS     Réf. : -Loyer pour le mois de décembre 2014	6 987.03 \$
2. GILLES FOURNIER Réf. : -Déplacement pour session du 26 novembre 2014	78.40 \$
3. CAROLE CHEVARIE  Réf. : -Déplacement pour session du 26 novembre 2014	65.80 \$
<b>4. VIOLAINE DOYLE</b> Réf. : -Frais de voyage, assemblée des MRC, Québec	1 117.76 \$
5. ALAIN LAPIERRE  Réf. : -Frais de déplacement et autres pour novembre 2014  Réf. : -Frais de voyage, assemblée des MRC, Québec	192.43 \$ 520.52 \$
6. RENÉE HAINCE Réf. : -Frais de déplacements pour novembre 2014	36.00 \$
7. JEAN-FRANÇOIS VIGNEAULT  Réf. : -Frais de déplacement et autres pour novembre 2014	25.00 \$
8. HERVÉ DERAPS  Réf. : -Frais de déplacement et autres pour novembre 2014	25.00 \$
9. CHANTAL BOUCHARD  Réf. : -Frais de déplacement et autres pour novembre 2014	106.35 \$
10. RECEVEUR GÉNÉRAL Réf. : -Cotisations pour novembre 2014	4 906.37 \$
11. MINISTRE DU REVENU Réf. : -Cotisations pour novembre 2014	11 256.19 \$
12. CARRA Réf. : -Cotisations pour novembre 2014	330.25 \$
13. AON HEWITT  Réf. : -Cotisations au fonds de pension pour novembre 2014	5 243.48 \$
<b>14. PME+</b> Réf. : -Assurance-collective pour décembre 2014 (Industrielle Alliance)	4 077.54 \$
15. SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES Réf. : Loyer BANQ pour le mois de novembre 2014	3 177.42 \$
16. COGECO Réf. :-Frais pour janvier 2015	52.88 \$
17. TELUS  Réf. : -Frais entretien système Norstar pour janvier 2015  Réf. : -Frais interurbains novembre et service, décembre 2014	32.25 \$ 547.31 \$
<b>18. TELUS MOBILITÉ</b> Réf. : -Frais cellulaires pour novembre 2014	284.33 \$
19. VISA DESJARDINS  Réf. : -Comptoir 560; repas session conseil du 26 novembre 2014	84.20 \$ 39.88 \$ 98.20 \$

20. BANQUE NATIONALE  Réf. : -Frais pour perception de comptes, novembre 2014	25.00 \$
21. CLD DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES  Réf. : -Versement pour 2014 du MEIE	86 179.00 \$
22. PÉTROLES IRVING Réf. : -Essence camion novembre 2014	187.92 \$
23. NUMÉRIK SOLUTIONS D'AFFAIRES  Réf. : -Copies facturables, imprimante réseau au 2 décembre 2014	282.06 \$
24. SERVICE DE CARTES DESJARDINS Réf. : -Frais marchands pour novembre 2014	136.25 \$
25. ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE SEPT-ILIENNE Réf. : -PDRF 2013-2014, projet #1405, final	31 075.60 \$
26. VILLAGE D'ACCUEIL DE PENTECÔTE Réf. : -PDRF 2013-2014, projet #1406, final	2 873.00 \$
27. FONDS DU COMITÉ LOCAL RURAL Réf. : -Pacte rural PNR-3-2014-14, deuxième et troisième versements	1 000.00 \$
28. CENTRE ALPHA LIRA Réf. : -Aide financière projet de service d'acceuil et d'intégration	1 000.00 \$
29. PG SOLUTIONS Réf. : -Reçus officiels	97.04 \$
30. VIGNEAULT AUTOMOBILES  Réf. : -Pose de pneus sur Camion Dodge	51.74 \$
31. VOYAGES TOUR MONDE INC. Réf. : -Billet d'avion, Supplément A.Lapierre, Québec (FQM)	57.49 \$
<b>32. VILLE DE PORT-CARTIER</b> Réf. : -Frais pour schéma de couverture de risques incendie (M-C. Dubé)	303.55 \$
33. IMPRIMERIE B ET E Réf. : -Plaques de reconnaissance, CSP	510.93 \$
<b>34. PROMOTEK CANADA</b> Réf. : -Rapport octobre 2014	1 004.32 \$
35. BASE DE PLEIN AIR LES GOÉLANDS  Réf. : -Pacte rural, PNR-3-2014, Versement final	1 030.00 \$
<b>36. FQM</b> Réf. : -Inscriptions assemblée des MRC, décembre 2014	298.94 \$
37. PUBLICATIONS CCH  Réf. : -Renouvellement Code des municipalités  Réf. : -Renouvellement Accès à l'information	956.55 \$ 815.17 \$
38. CORPORATION DE TRANSPORT ADAPTÉ DE SEPT-ÎLES Réf. : -Subvention du MTQ pour Projet interbus 2014	125 000.00 \$

# **ANNEXE B**

## LISTE DES COMPTES À PAYER

## TNO LAC-WALKER AU 12 DÉCEMBRE 2014

<b>1. MRC DE SEPT-RIVIERES</b> Réf. : -Dépenses partageables pour décembre 2014.	12 788.38 \$
<b>2. HYDRO-QUÉBEC</b> Réf. : -Éclairage public pour novembre 2014.	614.83 \$
<b>3. CONSEIL DES MONTAGNAIS UASHAT MAK MANI-UTENAM</b> Réf. : -Collecte ordures et recyclages, novembre 2014	1 356.07 \$
4. LABORATOIRE ENVIRONEX	
Réf. : -Analyses d'eau, novembre 2014.	183.62 \$
<b>5. MONSIEUR DANIEL TREMBLAY</b> Réf. : -Remboursement de taxes en trop.	61.45 \$
6. RESSOURCE DE RÉINSERTION LE PHARE	
Réf. : -Traitement de matières recyclables pour octobre 2014	134.52 \$
Réf. : -Traitement de matières recyclables pour novembre 2014	38.86 \$
7. DISTRIBUTIONS J.R.V. INC.	
Réf. : -Achat de bacs pour le Lac Daigle	478.30 \$
8. ÉVIMBEC LTÉE.	
Réf. : -Facturations quantités, période du 26 juin au 3 novembre 2014	2 777.03 \$
TOTAL DES DÉPENSES	18 433.06 \$

# **ANNEXE C**



### HORAIRE DES SÉANCES PUBLIQUES CONSEIL DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES 2015

Les séances régulières auront lieu à 16 h 30 aux dates suivantes :

Mardi, le 27 janvier 2015

Mardi, le 17 février 2015

Mardi, le 17 mars 2015

Mardi, le 21 avril 2015

Mardi, le 19 mai 2015

Mardi, le 16 juin 2015

Mardi, le 21 juillet 2015

Mardi, le 18 août 2015

Mardi, le 15 septembre 2015

Mardi, le 20 octobre 2015

Séance spéciale Mercredi, 25 novembre 2015 (Adoption du budget - MRC de Sept-Rivières)

Séance spéciale Mardi, 15 décembre 2015 à 16 h (Adoption du budget - TNO Lac-Walker)

Mardi, le 15 décembre 2015